



Terres Solidaires du grand sud

N°50 - novembre 2016



SOMMAIRE

2 NOTRE ACTION SANITAIRE ET SOCIALE SUR 5 ANS

- concilier vie professionnelle et familiale
- lutter contre le suicide
- aider à traverser les crises

3 NET@TTITUDE

- Trouvez de l'aide dans les accueils MSA
- De nouvelles attestations professionnelles
- Un adhérent averti en vaut deux

4 BRÈVES D'INFOS

- Concours de taille
- Mieux vous recevoir
- La rentrée des activités
- Les aides lors des études
- Jeunes : derniers jours pour déposer un dossier
- 5 LE MOI(S) SANS TABAC QUAND LA GRIPPE S'INVITE
- 6 LA VIE DES ÉLUS
 - élus MSA de génération en génération

Editorial

016, c'est pour le monde agricole une année particulière qui laissera le souvenir d'une sècheresse sans précédent sur l'ensemble du territoire. Toutes les productions agricoles en ont été affectées et celles de nos départements n'y ont pas échappé.

Face à une telle accumulation, année après année, d'aléas tantôt climatiques tantôt économiques tantôt sanitaires, je salue le courage de toutes celles et de tous ceux qui relèvent la tête à chaque fois mais je sais aussi que c'est à chaque fois plus difficile de trouver la force de continuer.

En tant que Président de la MSA, je ne peux pas me résoudre à voir notre agriculture et nos actifs agricoles subir toutes ces épreuves sans essayer d'apporter à notre niveau des réponses.

Depuis plus de 20 ans, nous accompagnons des agriculteurs et des salariés agricoles victimes de crise; cette année encore, nous allons devoir mettre en oeuvre tous

nos moyens pour faire face à cette crise qui a des impacts immédiats et en aura également à terme.

Une série de mesures de baisse de charges sociales a été prise par les pouvoirs publics en début d'année 2016 et je les précisais dans l'éditorial du précédent numéro de Terres Solidaires.

Je rappelle que ces baisses seront notamment visibles avec l'émission définitive des cotisations NSA adressée recemment.

Notre action passe aussi par des mesures individuelles de soutien aux personnes dans des moments où il est important de pouvoir être aux côtés de ceux qui doutent. Nos personnels présents sur le terrain et notamment nos travailleurs sociaux sont là pour les soutenir et il ne faut pas hésiter à se tourner vers eux ou vers nos délégués qui feront le lien avec eux.

2016 marque aussi pour la MSA Grand Sud le début d'une nouvelle période avec la mise en application d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion signée au plan national pour une durée de

5 années entre notre caisse centrale et les ministères concernés.

Les pouvoirs publics nous demandent de poursuivre les efforts de maîtrise de nos coûts tout en continuant à élargir et améliorer le service que nous vous rendons. En termes plus simples, il nous est demandé de faire plus de choses avec des moyens plus restreints.

Ce défi, nous nous devons de le relever au bénéfice de nos ressortissants, en adaptant notre organisation pour être plus efficaces. Nous sommes donc engagés dans un processus qui pourrait nous conduire à mutualiser certaines activités avec nos voisins de la MSA Languedoc. J'aurai l'occasion de préciser le périmètre de ces mutualisations dans le prochain numéro de Terres

> Claude BERTOLOTTI Président MSA Grand Sud www.msagrandsud.fr

Notre Action Sanitaire et Sociale sur les 5 ans à venir



La MSA Grand Sud met en œuvre la législation dans les trois branches de la sécurité sociale (santé, famille, retraite). Elle développe également des aides spécifiques, les aides extra-légales. Tous les cinq ans, à partir d'un diagnostic des besoins de la population agricole de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, elle détermine ses actions prioritaires en Action Sanitaire et Sociale. Les grands axes sont définis pour cinq ans, de 2016 à 2020. Repères.

Qui sont les principaux bénéficiaires des aides extra-légales ?

Ce sont les familles (y compris les jeunes !), les personnes fragiles et les personnes âgées.

La MSA Grand Sud porte une attention particulière aux périodes clés de la vie et aux accidents de la vie, qui pourraient engendrer une précarisation ou une perte d'autonomie.

Comment aider les adhérents ?

La MSA attribue des aides spécifiques individuelles. Par exemple : les « bons vacances » incitent les familles non partantes à prendre des vacances ou des loisirs près de chez elles, les « Temps libre » permettent aux enfants de suivre des activités, l'Appel à Projets Jeunes favorise la responsabilisation des adolescents, les aides aux étudiants de 18 à 25 ans financent une partie des études,...

Au plan collectif, la MSA concourt activement au développement d'une offre de services sur les territoires. Elle travaille en partenariat inter régimes, avec le régime général et le RSI, pour déployer des services auprès d'un public le plus large possible.

CONCILIER VIE PROFESSION-NELLE ET FAMILIALE

La MSA cofinance des structures d'activités ou d'accueil du jeune enfant (relais assistantes maternelles, ludothèques, centres de loisirs sans hébergement). A Saint André de Roquelongue, la Maison d'Assistantes Maternelles Les petits malins vient d'ouvrir avec le soutien de la MSA Grand Sud. Actuellement elle reçoit six enfants et pourra en accueillir jusqu'à seize courant 2017. Les assistantes maternelles s'adaptent totalement aux horaires des parents (si besoin 24h/24).

La MSA participe également à la mise en place de structures qui aident les parents lors de difficultés graves, comme : la médiation familiale (pour restaurer la communication dans les situations de conflits familiaux), les Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (pour favoriser les échanges entre parents, sous forme de groupes de parole, d'actions intergénérationnelles, ...), les

Espaces Rencontre (où un enfant peut rencontrer l'un de ses parents, ou faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers).

LUTTER CONTRE LE SUICIDE

La MSA a adopté un 2ème plan de prévention des suicides pour 2016-2020. Elle diffuse un numéro d'écoute : Agri 'écoute (09-69-39-29-19), accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Elle met en place une cellule pluridisciplinaire au sein de la MSA Grand Sud (04-68-11-77-01) pour repérer les ressortissants agricoles en risque suicidaire.

37 situations ont été détectées et accompagnées en 4 ans par la MSA Grand Sud 70% d'hommes et 30% de femmes (exploitants 67,6%, salariés 30%, autres catégories 2,4%).

Les principales causes identifiées sont les difficultés économiques (crise dans le secteur d'activité), les conséquences des catastrophes naturelles, l'isolement social.

AIDER À TRAVERSER LES CRISES

La MSA a pour mission de soutenir ses adhérents, exploitants ou salariés, confrontés à des difficultés sociales ou économiques. Elle dispose d'un panel de prestations légales (Prime d'activité, Revenu Solidarité Active, Couverture Maladie Universelle Complémentaire, Aide Complémentaire Santé, échelonnement des cotisations, report de paiement, modulation des appels de cotisations, aides Agridiff...). Elle propose également, à partir d'une évaluation de la situation, des aides financières ponctuelles pour soutenir de manière plus personnalisée les exploitants confrontés à une crise agricole.

Avec « l'Avenir en soi », elle permet aux actifs agricoles de passer le cap d'un changement et d'envisager un plan d'action vers une nouvelle vie professionnelle.

Trouvez de l'aide dans les accueils MSA



Quand certains vivent connectés en permanence, d'autres peuvent avoir besoin d'un coup de pouce pour surfer plus agilement sur le web. Internet peut vous rendre de grands services et il serait dommage de ne pas en profiter.

La MSA a développé progressivement de nombreux téléservices qui vous permettent de consulter votre dossier ou demander des prestations. Pour que chacun puisse en bénéficier facilement, la MSA propose, dans ses principaux points d'accueil, des aides pour les services les plus utilisés. Vous pouvez bénéficier d'une démonstration et être guidé « pas à pas » par un conseiller (en fonction de sa disponibilité) ou en ligne. Les apprentis-surfeurs repartent ensuite avec un quide afin de pouvoir refaire la démarche chez eux. Un quide sur l'application mobile complète le tout : l'application permet d'accéder facilement à son dossier à partir de son téléphone portable.

Vous n'avez plus besoin de vous déplacer à l'accueil pour obtenir une Carte européenne d'assurance maladie CEAM, une attestation de droits maladie, une attestation de paiement ou de non paiement de prestations, ou connaître vos paiements maladie.

L'ATTESTATION DE DROITS MALADIE

document reflétant les informations inscrites sur la puce électronique de la carte Vitale et permettant de justifier de ses droits auprès des professionnels de santé en cas de perte ou d'attente de sa carte Vitale.

L'ATTESTATION DE PAIEMENT **ET NON-PAIEMENT**

Liste des prestations perçues ou non, durant une période, concernant la santé, famille, logement, retraite, action sociale, invalidité et rentes accidents du travail.

DE NOUVELLES ATTESTATIONS PROFESSIONNELLES

'offre MSA en ligne s'enrichit pour simplifier les démarches administratives des entreprises et des exploitants agricoles. Les entreprises agricoles (Siret) peuvent obtenir directement sur internet les attestations professionnelles inhérentes à leur activité. Modalités pratiques : l'entreprise choisit le type d'attestation dont elle a besoin et la date à laquelle elle doit justifier de sa situation. L'attestation est alors immédiatement disponible en ligne ou bien mise à disposition les jours suivants.

Les exploitants agricoles (numéro INSEE) peuvent également directement télécharger différentes attestations. Depuis peu, ils peuvent se procurer en ligne, l'attestation de régularité de situation au regard de l'Agefos PME (section non-salariés) et l'attestation de levée de présomption de salariat.

Chaque attestation délivrée comporte un code de sécurité et un flashcode permettant aux clients ou aux organismes partenaires des entreprises et exploitations agricoles de vérifier l'authenticité du document remis.

Pour accéder aux attestations, il suffit de se connecter à la rubrique : Mon espace privé du site www.msagrandsud.fr.

LA DEMANDE DE CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

gratuite et valable deux ans dans les pays de l'Union Européenne et dans quelques autres pays, elle facilite la prise en charge des frais médicaux lors d'un déplacement et séjour temporaire.

LA CONSULTATION DES PAIEMENTS ET REMBOURSEMENTS SANTÉ

suivi de tous les remboursements de frais de santé, versés à la famille ou aux professionnels de santé, accompagné d'un décompte qui peut être communiqué à la complémentaire santé.

REPÈRES: ZOOM SUR LE SITE INTERNET DE LA CAISSE DE MSA GRAND SUD

(chiffres au 31/08/2016)

- 49 500 Visites mensuelles (+ 41% en un an)
- 43 757 adhérents inscrits à l'espace privé (+ 36% en un an)
- Plus de 60 services en ligne disponibles

UN ADHÉRENT MSA AVERTI EN VAUT DEUX

Votre MSA vous informe par voie électronique. Exigence de réactivité, facilité offerte par les nouvelles technologies : la MSA s'adapte à son environnement et privilégie le contact électronique. La MSA vous fait parvenir de plus en plus d'informations par messagerie électronique ou par SMS. Il est donc important que vous communiquiez et teniez à jour auprès de votre MSA, vos coordonnées mail et mobile. N'hésitez pas à les transmettre à votre Caisse pour établir une meilleure relation.

salariés : concours de taille le 3 décembre



Cette année, l'ASAVPA organise son concours de taille et dégustation au domaine de CAZES à Alaigne, samedi 3 décembre. La taille sera en guyot sur un cépage Merlot. La dégustation qui suivra portera sur les vins de la Malepère. Un conseiller de prévention MSA sera présent.

Contact au 06 20 15 54 37

Les aides lors des études

Un jeune de 18 à 20 ans, suivant des études secondaires dans un établissement agréé, peut recevoir un forfait annuel de 300 €.

Un étudiant de 18 à 25 ans qui poursuit des études supérieures (hors classes préparatoires aux concours et hors études rémunérées plus de 55% du SMIC) dans un établissement agréé par un ministère ou à l'université, peut percevoir une aide annuelle de 450 €.

Toutes les aides aux études sont attribuées sous conditions de ressources. Le service d'Action Sanitaire et Sociale étudie les demandes arrivées avant le 31 décembre de l'année, en tenant compte de l'avis d'imposition 2016 (revenus 2015) et du certificat de scolarité.

Une ambition pour 2017 : mieux vous recevoir

Afin de faciliter l'accès des adhérents aux accueils physiques et téléphoniques, la MSA réfléchit à améliorer son offre globale d'accueil. Notre ambition est de faciliter l'accès à un conseiller alliant réactivité et personnalisation des contacts. Nous vous tiendrons informés des résultats de cette réflexion.

Dès à présent, vous pouvez vous connecter à Mon espacé privé du www.msagrandsud.fr pour :

- * obtenir un rendez-vous avec un conseiller et faire un point sur vos droits retraite,
- * contacter votre Caisse de manière privilégiée, facile et rapide par le téléservice « Mes Messages Mes Réponses ».

Jeunes : derniers jours pour déposer un projet

L'Appel à Projets Jeunes s'adresse aux jeunes de 13 à 22 ans qui souhaitent s'impliquer dans un projet d'animation et de revitalisation du milieu rural. Ces derniers peuvent aborder des thématiques culturelles, de santé, du vivre ensemble. Les projets sont totalement libres. Les prix départementaux vont de 500 à 2 500 € et de 1 500 à 2 500 € au niveau national. Ces derniers sont remis lors du Salon International de l'Agriculture à Paris.

Le concours Pré Vert concerne les classes de collèges des communes de moins de 10 000 habitants, et les classes de 4ème et 3ème des établissements d'enseignement agricole. Les élèves doivent promouvoir la diversité et la richesse du «Vivre Ensemble» à travers la réalisation d'un roman photo. Les 9 classes lauréates et leurs professeurs seront conviés à Paris pour un déjeuner en bateau mouche sur la Seine. Les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge. A gagner : un séjour de 5 jours dans le Finistère pour toute la classe, des prix de 1 000 € et quelques prix-surprise.

Renseignements: M. Bernard MACARY au 04.68.82.66.14 ou au service d'Action Sanitaire et Sociale, asd.blf@grandsud.msa.fr

La rentrée des activités

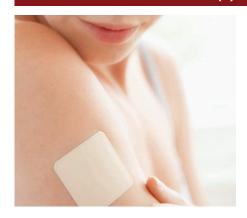
La rentrée scolaire est synonyme d'inscription à des activités mais aussi de dépenses. La MSA a adressé début septembre un formulaire pré rempli « temps libre jeune » à 3 172 jeunes de 6 à 18 ans. Ceux-ci peuvent obtenir une participation de 60 € maximum aux frais d'inscription à une activité sportive, culturelle ou artistique, en renvoyant le formulaire complété avant le 31 décembre.

Cette aide est attribuée aux familles agricoles disposant de ressources modestes.

La MSA connaît votre mail ? Vous recevrez le prochain N° du Terres solidaires, en 2017, dans votre boîte aux lettres sous forme de newsletter.

EN NOVEMBRE, ON ARRÊTE ENSEMBLE LA MSA SOUTIENT LE MOI(S) SANS TABAC.





La MSA prend en charge vos substituts nicotiniques actuellement à hauteur de 50 €. Ce forfait monte à 150 € si vous êtes âgé de 20 à 30 ans, ou bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire, ou si vous souffrez d'une Affection Longue Durée liée à un cancer, ou si vous êtes une femme enceinte.

Les substituts nicotiniques existent sous différentes formes : patch, gomme, inhalateur, spray buccal. Ils augmentent les chances d'arrêt du tabac et limitent la prise de poids durant le sevrage. Votre médecin vous aidera à adapter le dosage et la durée du traitement (qui varie de 6 semaines à 6 mois selon les personnes).

Avec une ordonnance, exclusive pour ce produit, vous pourrez retirer le substitut chez un pharmacien. Vous règlerez directement le pharmacien qui vous remettra une feuille de soins. Retournez l'ordonnance avec la feuille de soins à votre MSA qui vous remboursera directement.



Pour vous aider, les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, sagesfemmes, tabacologues,...) sont à votre écoute. Ils peuvent vous conseiller pour choisir la méthode la plus adaptée à votre situation.



Envie d'un coach dans votre poche ? Téléchargez l'application mobile Tabac info service sur l'App store ou Google



Vous préférez un suivi personnalisé tout au long de votre arrêt ? Téléphonez au 39 89. Le même tabacologue vous accompagnera gratuitement tout au long de votre sevrage.

Renseignements: tabac-info-service.fr

QUAND LA GRIPPE S'INVITE À VOTRE REPAS DE FAMILLE



A votre table, invitez vos petits enfants, pas le virus. La vaccination est le moyen le plus efficace pour se protéger et protéger son entourage contre la grippe.

La vaccination vous est recommandée si vous avez plus de 65 ans, si vous êtes atteint de certaines Affections Longue Durée, si vous souffrez d'obésité ou d'une maladie respiratoire chronique, si vous êtes une femme enceinte ou si vous avez dans votre entourage un nourrisson de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave.

Un vaccin pris en charge à 100 %

Vous avez été vacciné dans les trois dernières années ? Vous pouvez utiliser votre bon de prise en charge dès maintenant et retirer gratuitement un vaccin en pharmacie.

Vous avez été vacciné l'an dernier et vous avez plus de 65 ans ou souffrez d'une Affection Longue Durée ? Vous pouvez bénéficier, sans prescription médicale, de l'injection du vaccin par un infirmier.

Vous n'avez pas été vacciné l'an dernier ? Profitez d'une prochaine consultation chez votre médecin traitant. Il vous prescrira, s'il le juge opportun, le vaccin et signera votre bon de prise en charge. L'injection du vaccin peut être réalisée par votre médecin traitant lors d'une prochaine consultation.

Vous faites partie des personnes pouvant bénéficier de la gratuité du vaccin mais n'avez pas reçu de bon de prise en charge ? Parlez-en à votre médecin traitant.

Elus MSA de génération en génération





Nichée sur le versant d'une montagne du Haut Vallespir, l'EARL Avicole La Fagede apparaît soudain entre les sapins, au bout d'un chemin en lacets. De longs hangars d'élevage de poulets fermiers s'étendent en lisière de forêt, où en contrebas un nouveau bâtiment a mangé une portion défrichée de la colline. Les odeurs chaudes et les criaillements des pintades accueillent le visiteur. Vous êtes sur l'élevage de la famille Llanos à St Laurent de Cerdans dans le canton de Pratsde-Mollo, où les volailles sont élevées en plein air depuis une trentaine d'années.

Aux commandes : Marcel Llanos, entouré de ses enfants, et depuis 3 ans, de son petit fils, Adrien Carol, qui s'apprête à reprendre l'exploitation.

REPRENDRE LA RELÈVE

Marcel Llanos, 70 ans, a une longue expérience au sein de la MSA: délégué communal puis cantonal depuis 1989, et enfin président cantonal depuis 1999 dans le 3ème collège (employeur de main-d'œuvre). Il y a entraîné sa fille, Mireille ainsi que son gendre Joël Carol, qui furent délégués cantonaux MSA durant un mandat. Faute de temps, le flambeau a été transmis au petit fils: Adrien Carol. Il est élu MSA depuis 2015 dans le 2ème collège (salarié). Adrien a 20 ans. Et rapidement son impatience trahit son besoin d'action. C'est au grand air, au milieu des animaux, que le jeune homme se dévoile plus facilement: « mes deux parents étaient délégués MSA mais n'avaient jamais le temps d'aller aux réunions. Alors je me suis dit, je vais y aller. Pour voir comment cela se passe. Mon grand père aussi m'a poussé à prendre la succession. J'ai pris la relève en quelque sorte. En fait, je ne savais pas à quoi m'attendre. Mon 1er jour d'élu, c'était une réunion à Arles sur Tech. Nous n'étions pas nombreux. C'était tranquille et amical, nous discutions un peu de tout. Bien sûr, les élus étaient plus âgés que moi. Mais il y avait tout de même un autre jeune. »



ÊTRE EXPLOITANT ET ÉLU MSA

Etre élu permet d'accéder à l'information, la faire circuler, aider les agriculteurs,

« J'ai appris à connaître un peu les « papiers » : le côté administratif de la MSA » ajoute Adrien.

Pour Marcel, être élu sert aussi à se constituer un réseau de relations et soutenir la réussite de sa vie professionnelle. Exploitation et MSA sont indissociables : « j'ai dit à Adrien : « Tu viens à l'entreprise, mais je veux que tu sois aussi à la MSA pour connaître du monde si tu en as besoin, pour toi et pour rendre service aux autres. » En tant que président ou délégué, nous sommes là pour informer les agriculteurs. J'ai demandé à avoir un N° de téléphone direct, car il est important de pouvoir contacter directement la MSA et le réseau. Adrien ne manque jamais de réunions. Il est sérieux. Il restera. »

ASSURER LA SUCCESSION

L'avenir selon Marcel ? « Notre canton est à la traîne. Nous ne sommes pas assez nombreux et heureusement que nous nous sommes regroupés avec le canton d'Arles. Il est nécessaire qu'il y ait des jeunes.

Le nouveau découpage des cantons qui sera appliqué en 2020 lors des élections MSA posera un problème car nous nous regrouperons avec le Canigou qui n'a rien à voir avec nous, le Haut Vallespir. »

Son meilleur souvenir?

« Ma 2^{nde} médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles : celle en argent, en 2016. J'espère qu'Adrien aura aussi la médaille ! ». Dans le haut Vallespir, la succession est assurée.